

GOUVERNEMENT DU SENEGAL

PNUD

**CADRE DE COOPERATION DE PAYS
(2002-2004)**

Document provisoire

Avril 2001

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I SITUATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL AU PLAN DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE.....	1
II RESULTATS ET LECONS DE LA COOPERATION 1997-2001.....	3
2.1 Principaux résultats obtenus.....	3
2.2 Expériences et leçons apprises.....	5
III OBJECTIFS, DOMAINES DU PROGRAMME DE COOPERATION ET RESULTATS ATTENDUS.....	5
3.1 Objectifs.....	5
3.2 Domaines de concentration de l'assistance du PNUD.....	6
3.3 Résultats attendus.....	6
IV ARRANGEMENTS RELATIFS A LA GESTION DU PROGRAMME....	8
4.1 Gestion du Programme.....	8
4.2 Suivi et évaluation.....	9
4.3 Mobilisation et allocation des ressources.....	9
ANNEXE.....	10

INTRODUCTION

Conformément aux directives relatives aux nouveaux arrangements en matière de programmation, adoptées par le Conseil d'Administration du PNUD (décision n° 95/22 et 95/23), le Gouvernement du Sénégal a élaboré le présent Document Cadre relatif à la Coopération avec le PNUD pour la période 2002-2004.

Dans ce document, le Gouvernement du Sénégal rappelle ses priorités et indique la nature et la portée de l'assistance attendue du PNUD.

La formulation de ce document Cadre de Coopération de Pays (CCP) a débuté avec la revue à mi-parcours du 6^{ème} cycle de programmation, tenue au mois de juin 2000. Le document a été conçu en référence aux conclusions de cette revue ainsi qu'aux orientations stratégiques adoptées par le Gouvernement du Sénégal, lesquelles sont inscrites dans divers documents de planification dont : le X^{ème} Plan de Développement Economique et Social (2002-2007) (en cours d'élaboration), le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté formulé dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et le Rapport Economique et Financier du Gouvernement présenté par le Ministre de l'Economie et des Finances devant l'Assemblée Nationale au mois de novembre 2000. Par ailleurs, les documents d'appui à la coordination des interventions du Système des Nations Unies au Sénégal que sont le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) et l'Evaluation Commune de la Situation du Pays par les Nations Unies (CCA) constituent également des références pour la formulation de ce document Cadre de Coopération.

Tenant compte du mandat du PNUD et de ses propres objectifs stratégiques de développement, le Gouvernement sollicitera l'assistance de cette institution dans les domaines de la **lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance**. Dans ce contexte, l'assistance du PNUD permettra une application des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la mise en œuvre plus effective des activités dans les deux grands domaines pré-cités.

I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL AU PLAN DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Le Sénégal est un pays sahélien, situé à l'extrémité Ouest du continent africain. Il s'étend sur une superficie de 196.722 Km² et partage ses frontières avec cinq autres pays. Le Sénégal est divisé en dix régions administratives et trente départements ; il a une population estimée à 9,3 millions d'habitants en 1999 dont 58 % de jeunes âgés de moins de 20 ans. Cette population musulmane à 94 % est composée de groupes ethniques que sont : les Wolofs et Sérères (58%), les Peuls et Toucouleurs (23 %) et les Diolas, Balantes, Bassaris et Mandingues etc... (19 %).

Le Sénégal a connu une alternance politique au terme d'une élection présidentielle transparente, tenue les mois de février et mars 2000. Ainsi, présente-t-il l'image d'un pays au processus de démocratisation renforcée, dans un continent africain qui dénombre plusieurs expériences électorales aux résultats mitigés.

Le Gouvernement actuel, constitué par une coalition de partis politiques, inscrit son action dans une dynamique d'amélioration de la gestion des affaires publiques. Cependant, si les

populations adhèrent globalement aux réformes proposées par ce Gouvernement (vote positif de 90 % pour un taux de participation de 65 % lors du référendum pour l'adoption de la nouvelle constitution), celui-ci reste confronté à une demande sociale de plus en plus pressante.

Pour l'essentiel, les engagements pris par le précédent Gouvernement vis-à-vis de la communauté internationale ont été entérinés par l'actuel. Dans ce contexte, le Sénégal a été accepté au mois de juin 2000, comme pays bénéficiaire dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). En effet, le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté a été formulé par le Sénégal et approuvé par le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International et celui de la Banque Mondiale. Au terme d'un processus participatif, dont le calendrier d'activités est déjà établi, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté devra être finalisé et adopté en décembre 2001.

L'économie sénégalaise a pu maintenir l'évolution positive constatée depuis 1994. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est estimé à 5,5 % en 2000 contre 5,1 % en 1999. Au cours de l'année 2000, la croissance a été soutenue essentiellement par le secteur primaire, dont la contribution positive à la richesse nationale a été estimée à 11,5 %, et le secteur secondaire, avec une performance de 7,8 %. L'inflation a été limitée à 1,2 % en dépit des conséquences résultant de facteurs exogènes dont la hausse concomitante du prix du pétrole et du dollar des Etats Unis. Les efforts fournis en matière de recouvrement ont permis d'atteindre les objectifs de recettes fiscales. Cependant, le niveau des dépenses en capital, financées par l'extérieur, a été inférieur à celui prévu du fait des comportements d'attente de certains partenaires. Ainsi, le déficit des opérations financières de l'Etat (base engagements hors dons) est estimé à 2,7 % du PIB. La balance courante (hors transferts officiels) s'est dégradée puisqu'elle présente un déficit de 8,6 % du PIB en 2000 contre 6,6 % du PIB en 1999, situation résultant de la baisse des cours internationaux de certains produits d'exportation du Sénégal ainsi que de la hausse des prix des principaux produits d'importation. En particulier, la facture pétrolière a augmenté de 86 % par rapport à sa valeur de 1999. La consommation finale des ménages a baissé d'environ 1 %, tandis que le taux brut d'investissement est estimé à 20,6 % contre 19,4 % en 1999, suite à une augmentation des investissements des entreprises qui passent de 9,7 % du PIB à 11,1 % en 2000. L'épargne nationale est estimée à 17,1 % contre 15,7 % en 1999.

Dans ce contexte marqué par un effort de maîtrise des déséquilibres macro-économiques, la demande sociale s'exprime de façon de plus en plus prononcée. Ce phénomène est favorisé par l'esprit d'ouverture et de dialogue qu'encourage les nouvelles autorités gouvernementales. En particulier, les populations font face aux difficultés de transport, d'accès aux soins de santé, au problème du chômage des jeunes et de la prise en charge effective des pensions de retraite ainsi que celles d'accès effectifs aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, pour ne nommer que ceux-ci.

En effet, les indicateurs de développement humain sont pour l'essentiel en dessous des normes internationales. Ainsi, selon l'édition 2000 du Rapport Mondial sur le Développement du PNUD, le Sénégal est classé 155^{ème} sur un total de 174, dans la catégorie des pays à revenu faible. Depuis le mois de juillet 2000, il est également classé dans la catégorie des Pays

Pauvres Moins Avancés (PMA) selon le Rapport Annuel 2000 de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). Selon les données publiées dans le Rapport Economique et Social du Gouvernement (Novembre 2000) le taux de mortalité infantile est de 68 pour 1000 ; seulement 50 % de la population a accès à l'eau potable et le Sénégal dispose de seulement 7 médecins et 35 infirmières pour 100 000 habitants. L'analphabétisme touche 64,5 % des adultes dont 74 % des femmes. De plus le chômage reste très préoccupant en particulier au niveau de la population jeune. Par ailleurs, selon les données de l'Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM) réalisée entre mars 1994 et avril 1995, 65,3 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (revenu nécessaire à l'acquisition de l'équivalent de 2400 kilocalories par jour et par personne). Enfin, le Sénégal est confronté à une forte dégradation de l'écosystème illustrée par un taux de déforestation de 30.000 ha par an.

Cependant, au regard de ses engagements au plan sous-régional, le Sénégal observe globalement les ratios de convergence des politiques économiques arrêtés par les autorités de l'UEMOA.

II. RESULTATS ET LECONS DE LA COOPERATION 1997-2001

Conformément aux orientations stratégiques et aux priorités du Gouvernement, le Cadre de Coopération de Pays relatif à la période 1997-2001 se concentrait dans deux domaines majeurs qui étaient la Lutte contre la Pauvreté et la Bonne Gouvernance.

Seul le Document d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté a été formulé, signé et mis en oeuvre. L'appui à la gouvernance fait l'objet d'une formulation. Néanmoins, le PNUD a appuyé le Sénégal au delà de la décentralisation (programmes PNUD/FENU), dans le démarrage d'aspects importants devant enrichir le processus d'ensemble.

2.1. Principaux résultats obtenus

La mise en œuvre du Cadre de Coopération de Pays a été basée sur une stratégie de mobilisation de ressources.

L'évolution des ressources témoigne d'un effort soutenu de mobilisation. En effet, les ressources mobilisées se montent actuellement à 34 millions de dollars US pour une prévision initiale de 18,2 millions de dollars US. Les fonds FENU sont passés de 3,6 millions de dollars US à 14,7 millions de dollars US.

Les actions déjà menées et celles en cours ont permis d'atteindre d'importants résultats :

- **Au titre de l'appui au dialogue sur les politiques**, une avancée significative a été réalisée en ce qui concerne :
 - (i) le plaidoyer des concepts de Développement Humain Durable (DHD) et la promotion du dialogue national y afférent : Un Comité National (Gouvernement, Société Civile, Partenaires au Développement) a été mis en place pour piloter l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) publié tous les deux ans ;

- (ii) les analyses thématiques et sectorielles réalisées dans le cadre de la préparation du RNDH, alimentent les travaux d'élaboration du X^{ème} Plan de Développement Economique et Social (2002-2007).
 - (iii) l'appui conseil pour le pilotage stratégique de la lutte contre la pauvreté : Secrétariat Technique mis en place de même que six Comités Régionaux d'Appui Technique sur les 10 prévus. Suite à la réalisation d'un premier profil de pauvreté, des termes de référence ont été élaborés en vue de la mise en place d'un Observatoire des Conditions de Vie des Ménages. Cette initiative va contribuer à la mobilisation d'autres partenaires (notamment la Banque Mondiale pour la mise en place de l'observatoire).
 - (iv) l'étude sur l'Initiative 20/20 réalisée en partenariat avec l'UNICEF ainsi que les programmes d'investissement prioritaires constituent, pour le Gouvernement, des éléments-clés pour la négociation avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de la mobilisation des ressources.
- **Au titre de l'opérationnalisation du DHD**, l'assistance s'est concrétisée dans les régions de concentration (Tambacounda, Diourbel, Saint-Louis, périphérie de Dakar) par la mise en oeuvre du Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (SEN/97/003 PELCP) dont les activités ont permis :
 - (i) l'existence d'un réel élan en ce qui concerne la mobilisation des populations à travers des cadres de concertation au niveau local pour la définition de leurs priorités et la négociation de leur prise en charge dans les départements de Bambey, Kaffrine et Kébémér (comités villageois et intervillageois de développement).
 - (ii) l'établissement d'un processus participatif ayant abouti à l'élaboration de Plans Locaux de Développement (PLD) et leur mise en œuvre à travers la réalisation de micro projets générateurs de revenus, le développement d'infrastructures sociales facilitant l'accès aux services de santé, à l'éducation et à l'eau potable ;
 - (iii) le développement d'une initiative pilote pour l'efficacité énergétique ;
 - (iv) la définition et la mise en œuvre de programmes IEC autour du thème «jeunes et SIDA» dans les districts de Pikine, Tambacounda, Diourbel et St-Louis ;
 - (v) la mise en place d'un réseau de formateurs pour la promotion du genre dans les Ministères de la Santé, de la Justice, de l'Environnement, du Commerce et de l'Economie et des Finances ;
 - (vi) la réalisation de l'Enquête sur la Qualité du Service Public ;
 - (vii) l'organisation des concertations nationales sur la Qualité du Service Public et la Bonne Gouvernance.

2.2. Expériences et leçons apprises

- En ce qui concerne le dialogue sur les politiques, les principaux domaines mentionnés intéressent toutes les catégories d'acteurs (Gouvernement, Société Civile, partenaires au développement, bénéficiaires). Ainsi, il s'agit de tirer partie des actions déjà menées et pour lesquelles, le PNUD a joué un rôle de partenaire leader (appui au Comité National RNDH, soutien à la définition de la stratégie de lutte contre la pauvreté, etc...). Le processus devant conduire au Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté constitue une bonne opportunité d'alliance des partenaires et de coordination de l'assistance par le Gouvernement.
- S'agissant de l'opérationnalisation et tenant compte de l'orientation stratégique future, les actions pilotes qui ont déjà été développées (Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté – PELCP ; Programmes du PNUD/FENU) mettent en évidence la nécessité de lier la décentralisation au développement de moyens d'existence durables. Cela favorise une réalisation en phase dans les sites de concentration des trois composantes suivantes : renforcement des capacités des collectivités locales, réalisation des infrastructures de base et développement d'activités génératrices de revenus dans une optique de durabilité.
- Compte tenu de l'ampleur des besoins à couvrir, il est clair que seule une alliance des partenaires conduira à l'atteinte d'effets significatifs. Ceci suppose, au demeurant, un appui conséquent permettant au Gouvernement de conduire une véritable approche programme.
- L'assistance du PNUD s'est heurtée aux difficultés de mise en œuvre du Programme National de Lutte contre la Pauvreté selon l'Approche-Programme envisagée. En effet, les autres partenaires au développement du Sénégal ont poursuivi la mise en œuvre de leurs programmes ou projets de lutte contre la pauvreté de manière tout à fait autonome.
- Il y a lieu de souligner l'effort engagé en vue d'améliorer le suivi/évaluation du programme à travers l'application des nouvelles dispositions relatives au Cadre de Résultats Stratégiques (CRS). Des synoptiques de suivi du CRS ont été élaborés et trois Clusters mis en place : «Pauvreté et Genre», «Gouvernance» et «Environnement». Le principe de réunions bimestrielles des «clusters» couplées de visites de terrain, constituent une opportunité essentielle pour asseoir une culture de «gestion axée sur les résultats».
- Il y a également lieu de noter le caractère positif de l'option du recours aux Volontaires des Nations Unies (VNU) ainsi que la recommandation de son renforcement faite lors de la revue à mi-parcours du CCP 1997-2001.

III OBJECTIFS, DOMAINES DU PROGRAMME DE COOPERATION ET RESULTATS ATTENDUS

3.1. Objectifs

Les objectifs du Cadre de Coopération actuel demeurent conformes aux orientations stratégiques et priorités du gouvernement sénégalais parmi lesquelles les thèmes transversaux

6

de la gouvernance et de la lutte contre la pauvreté occupent une place de choix. Ces thèmes constituent également des domaines privilégiés d'intervention du Système des Nations Unies tels que reflétés dans le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) du Sénégal. L'opérationnalisation de l'UNDAF se fera autour de trois domaines de concentration : la Lutte contre la Pauvreté dans la région de Tambacounda, l'Education pour Tous et le Développement Economique et Social de la Casamance.

Etant donné son éligibilité à l'initiative PPTE, le Sénégal s'est engagé à élaborer un document cadre de stratégie de réduction de la pauvreté avant le mois de décembre 2001. Ce document qui constituera le seul cadre de référence pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté devrait s'articuler autour des priorités suivantes :

- poursuite des réformes sectorielles dans les domaines du développement rural, de l'énergie et des transports ;
- consolidation des politiques macro-économiques en termes d'assainissement des finances publiques, d'amélioration de l'environnement du secteur privé, de partenariat entre l'Etat et les organisations socio-professionnelles et les collectivités locales ;
- élargissement des programmes sectoriels en cours d'exécution dont le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS), le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), le Plan de Développement de l'Education et de la Formation (PDEF), le Programme Sectoriel des Transports (PST), le Projet Sectoriel Eau ainsi que le renforcement de la politique de décentralisation.

3.2 Domaines de concentration de l'assistance du PNUD

Dans ce contexte, le Gouvernement du Sénégal attache une importance capitale à la satisfaction des besoins humains fondamentaux en vue d'un développement humain durable et souhaite une consolidation de l'appui du PNUD dans les domaines de la Lutte contre la Pauvreté et de la Bonne Gouvernance. Pour supporter les actions dans ces deux domaines, le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement concernant les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que la définition et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale en la matière.

3.3 Résultats attendus

D'une manière générale, l'assistance attendue du PNUD devra permettre de renforcer les capacités des structures nationales et le bien-être des populations bénéficiaires pour une meilleure gouvernance et une prise en charge effective des préoccupations des acteurs. Cette assistance se présentera comme suit :

- **Appui à la lutte contre la pauvreté**

Etant donné que la lutte contre la pauvreté constitue une priorité du Gouvernement, le PNUD continuera d'appuyer ses efforts dans :

- l'accroissement des revenus des populations par la promotion d'activités génératrices de revenus ;
- une meilleure couverture des besoins humains fondamentaux ;
- un meilleur suivi des conditions de vie des ménages et
- le renforcement des capacités des acteurs à la base.

7

Dans le but de maximiser l'impact de cet appui, l'assistance du PNUD capitalisera l'expérience acquise dans les différentes zones d'intervention au cours de son 6^{ème} cycle de programmation et veillera à un meilleur ciblage des bénéficiaires. Dans ce contexte, l'assistance du PNUD se fera en parfaite synergie avec les autres Agences du Système des Nations Unies dans le cadre de l'opérationnalisation de l'UNDAF.

- Appui à la bonne gouvernance

Le PNUD apportera un appui dans les principaux domaines de la gouvernance que sont l'amélioration de l'efficacité de la fonction publique, le renforcement des capacités de gestion économique et la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

Dans ce cadre, l'appui du PNUD permettra la formulation d'un Programme Intégré de Réforme du Service Public qui nécessitera dans sa mise en œuvre la mobilisation de ressources externes en partenariat avec d'autres donateurs dont la Banque Mondiale.

Le PNUD contribuera également au renforcement des capacités du Gouvernement dans la rationalisation et la coordination de l'aide.

Le Gouvernement du Sénégal accordant une importance particulière à la gestion économique, l'assistance du PNUD mettra également l'accent sur le renforcement des capacités des ministères techniques en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des programmes et projets placés sous leur tutelle, l'appui au système de programmation-budgétisation des investissements publics et de coordination de l'aide.

Le PNUD apportera également un appui à la presse, au Parlement et à la justice.

Par ailleurs, la consolidation de la politique de décentralisation passera par un renforcement soutenu des capacités des collectivités locales dans la conception et la mise en œuvre de programmes de développement. Ces collectivités locales devront également développer une capacité de négociation et de dialogue avec l'Etat, les ONG et les partenaires extérieurs.

Il s'agira de promouvoir davantage l'internalisation des politiques en vue d'une meilleure appropriation de celles-ci par les acteurs à la base. A ce niveau, le PNUD renforcera son appui au processus de planification participative locale en dotant les acteurs d'outils techniques et en les impliquant davantage dans les activités de mobilisation des ressources locales et l'évaluation des programmes.

L'assistance du PNUD contribuera à renforcer les capacités nationales dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans ce contexte, une stratégie d'information et de sensibilisation sera élaborée pour mieux impulser une politique gouvernementale en la matière.

III. ARRANGEMENTS RELATIFS A LA GESTION DU PROGRAMME

Conformément aux 5^{ème} et 6^{ème} cycles de programmation, l'approche programme et l'exécution nationale seront privilégiées dans la coopération entre le Sénégal et le PNUD durant la période 2002-2004.

4.1 Gestion du Programme

- Approche programme

Durant le prochain cycle, l'approche programme sera toujours de rigueur et l'accent sera davantage mis sur la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'assistance du PNUD se basera sur les enseignements tirés du 6^{ème} cycle de programmation et s'appuiera sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en cours d'élaboration. L'élaboration de ce document sous le pilotage stratégique du Gouvernement avec l'implication des partenaires extérieurs et la société civile, constitue une opportunité pour pallier les insuffisances notées jusque-là dans la mobilisation des autres partenaires appuyant la lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne la bonne gouvernance, le PNUD continuera d'appuyer le Gouvernement dans la formulation de la stratégie nationale et, en partenariat avec d'autres donateurs comme la Banque Mondiale.

- Exécution nationale

D'une manière générale, la modalité d'exécution nationale qui a régi la mise en œuvre des programmes des deux cycles précédents sera poursuivie pour capitaliser et consolider l'expérience acquise par le PNUD et le Gouvernement dans ce domaine.

Les structures nationales seront davantage renforcées et responsabilisées et les compétences externes identifiées au niveau des institutions partenaires (secteur privé, société civile, ONG, etc...) seront mises à contribution ; ce qui favorisera une plus grande appropriation des activités envisagées.

Le manuel des procédures administratives, comptables et financières qui a largement fait l'objet d'échanges au cours de son élaboration, constituera un outil de référence dans l'exécution des futurs programmes. Il pourra être régulièrement mis à jour pour l'adapter aux différents contextes.

Cette modalité d'exécution nationale sera renforcée par une utilisation plus soutenue des compétences nationales, le recours au volontariat et aux échanges sud-sud de la coopération technique ainsi que par la formation continue des acteurs et autres partenaires impliqués dans cette modalité.

Les compétences des Agences des Nations Unies pourront également être mises à profit pour renforcer la généralisation de l'exécution nationale et son internalisation qui constitue un gage de pérennité des activités envisagées.

Dans ce contexte, le renforcement des moyens du Projet d'Appui à la Promotion de l'Exécution Nationale est nécessaire pour consolider les acquis.

4.2. Suivi et évaluation

Dans le cadre des nouvelles dispositions relatives au Cadre de Résultats Stratégiques (CRS), le mécanisme de suivi/évaluation appelé «Clusters» et qui constitue un acquis pour asseoir une culture de «gestion axée sur les résultats» sera reconduit.

En plus de ces «cluster», les mécanismes de suivi-évaluation du Programme de Coopération entre le Sénégal et le PNUD au cours du 7^{ème} cycle sont les suivants :

- Le Comité mixte PNUD/Ministère de l'Economie et des Finances qui se réunira une fois par bimestre pour faire le point sur l'état d'avancement des différents programmes ;
- les revues techniques annuelles pour s'assurer de la bonne exécution technique des programmes et ;
- la revue à mi-parcours du Programme pour un examen conjoint de tous les aspects relatifs à la mise en œuvre du cadre de coopération entre le PNUD et le Sénégal. Les recommandations serviront à corriger les faiblesses et à améliorer les performances au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.

4.3. Mobilisation et allocation des ressources

Pour mettre en œuvre ce Programme de Coopération avec le Sénégal, le PNUD fera recours aussi bien à ses ressources internes (TRAC, Fonds d'Equipement des Nations Unies, Fonds Mondial pour l'Environnement -FEM-, Réseau Afrique 2000, etc...) qu'à des financements complémentaires mobilisés auprès d'autres partenaires au développement. Le PNUD confortera ainsi son rôle catalyseur d'appui au développement humain durable et de soutien à la coordination de l'aide extérieure.

Les ressources de base du PNUD dans le cadre du cycle de programmation s'élèvent à 10,8 millions de dollars US, auxquelles viendront s'ajouter d'autres ressources administrées par le PNUD, estimées à 21,33 millions de dollars U.S. et qui seront disponibles au cours du cycle.

**Annexe : Tableau synoptique des cibles de mobilisation des ressources
pour le Sénégal 2002-2004
(en milliers de dollars des E.U.)**

Source	Montant
Report estimatif du CIP	200
MCARB 1.1.1. *	10.000
AEPP/AST	600
Sous-Total	10.800
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE	
Participation aux coûts du Gouvernement **	0
Fonds pour le Développement Durable	
- FEM/Petites Subventions	600
- FEM (macro)	7.250
- Capacité 21	120
Participation aux coûts de tierces parties (Projets financés par le FEM)	1.000
Fonds administrés par le PNUD Fonds d'affectation spéciale et autres fonds - FENU	12.360
GRAND TOTAL	32.130

* Ce montant représente les allocations pour 2002 et 2003

** En négociation avec le Gouvernement pour l'utilisation du fonds de contrepartie mis en place dans le cadre du Don Japonais.